Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026 DE_2026-03
Publié le
ID : 029-212902985-20260320-DE_2026_03-DE

COMMUNE DE TRÉOGAT FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2026-03

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, après convocation de Mr Alain GERBE, maire de la commune.
Etaient présents : Mr PETILLON Loïc, Mr Alain GERBE, Mr Elios NUÑEZ, Mr QUEFFELEC Thierry, Mr BENSOUSSAN Gérard, Mr Gérard GOASCOZ, Mme Anne JOURDREN, Mme Marine FÉCHANT, Mme Anne BRIAND, Mr Gaëtan MASSOT, Mme Lucie MACEL, Mr Sébastien MORIN, Mme Karine DANIEL, Mr Jonathan BEAUDOIN.
13 membres en exercice présents formant majorité.
Absent.e :
Représenté.e : Véronique GUELLEC donne pouvoir à Loïc PETILLON. Elodie BUREL donne pouvoir à Anne JOURDREN.
Secrétaire : Karine DANIEL
Président de séance : Elios NUÑEZ

DE_2026_03 : Election des adjoint.es

CONSIDERANT que les adjoint.es sont élu.es au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.
CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 13 suffrages exprimés pour la liste de Loïc PETILLON

Le conseil municipal, par :

- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 0 voix CONTRE,

ELIT la liste de Loïc PETILLON ;

INSTALLE :

- Mme Véronique GUELLEC en qualité de 1ère adjointe ;
- Mr Gérard GOASCOZ en qualité de 2e adjoint ;
- Mme Elodie BUREL en qualité de 3e adjointe ;

AUTORISE Mr Loïc PETILLON à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE DE TREOGAT
REPUBLIQUE FRANÇAISE
29 (FINISTERE)

Fait à TREOGAT, le 20 mars 2026
Le Maire,
Loïc PETILLON